



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sanctionné par la DGCCRF,
l'influenceur Julien TANTI devra
réaliser une vidéo de sensibilisation
sur les placements financiers risqués**

Paris, le 10/03/2025

A la suite d'une enquête menée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui a révélé le caractère trompeur de certaines de ses publications, l'influenceur Julien TANTI (@julientantiplein) devra produire et diffuser une vidéo de mise en garde contre les placements financiers risqués et les promesses d'enrichissement faciles, et s'acquitter d'une amende.

Dans le cadre des enquêtes menées par la DGCCRF dans le secteur du marketing d'influence, son Service National des Enquêtes (SNE) a conduit des investigations portant sur l'activité d'influenceur de Julien TANTI, sur son compte Instagram @julientantiplein et sur sa chaîne Telegram Invest JT.

Les investigations ont révélé que Julien TANTI a diffusé, sur ses réseaux sociaux, des publicités pour des services financiers de **copy-trading** et **d'investissement dans l'or** de nature à tromper le consommateur :

- Sur les caractéristiques des services financiers proposés, notamment en alléguant de faux gains et en affirmant faussement avoir été utilisateur de ces services ;
- En omettant de mentionner leur nature commerciale (partenariat rémunéré).

Ces faits constituent des **pratiques commerciales trompeuses**.

Avec l'accord du procureur de la République de Paris, Julien TANTI a accepté une transaction comprenant :

- la publication sur son compte Instagram d'une vidéo de mise en garde sur les placements financiers risqués et les promesses d'enrichissement facile ;
- la publication pendant 30 jours de cette décision ;
- le paiement d'une amende ;
- l'engagement à cesser ces pratiques litigieuses.

La DGCCRF constate une recrudescence d'arnaques sur les réseaux sociaux, dont sont victimes de plus en plus de consommateurs qui répondent à des propositions d'investissement en matière de placements financiers. **La DGCCRF porte un œil particulièrement attentif aux publications des influenceurs sur les produits financiers, qui ciblent un public non averti et vulnérable.**

Cette sanction vient rappeler le caractère trompeur de certaines pratiques, et a pour objectif de sensibiliser les consommateurs, notamment les plus jeunes, aux dangers que représentent les promesses d'enrichissement rapides et faciles qui peuvent circuler sur les réseaux sociaux.

Liens utiles :

- [Fiche pratique](#) - Attention aux investissements de trading en ligne
- [SignalConso](#) - Pour signaler un problème rencontré avec un professionnel

**Direction générale de la
Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des fraudes**